



# Fiche Signalétique

---

---

## Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

---

---

**Nom du produit :** Huile d'aiguisage et d'affûtage

**Numéro(s) de produit :** SL2523

**Utilisation du produit :** Huile d'aiguisage et d'affûtage

### Coordonnées du fabricant / fournisseur :

#### Aux États-Unis :

CRC Industries, Inc.  
885 Louis Drive  
Warminster, PA 18974  
[www.crcindustries.com](http://www.crcindustries.com)  
1-215-674-4300 (Généralités)  
800- 521-3168 (Technique)  
800-272-4620 (Service à la clientèle)

#### Au Canada :

CRC Canada Co.  
2-1246 Lorimar Drive  
Mississauga, Ontario L5S 1R2  
[www.crc-canada.ca](http://www.crc-canada.ca)  
1-905-670-2291

#### Au Mexique :

CRC Industries Mexico  
Av. Benito Juárez 4055 G  
Colonia Orquídea  
San Luís Potosí, SLP CP 78394  
[www.crc-mexico.com](http://www.crc-mexico.com)  
52-444-824-1666

Urgence 24 heures – CHEMTREC : 800-424-9300 ou 703-527-3887

---

---

## Section 2 : Identification des risques

---

---

### Vue d'ensemble des risques

**AVERTISSEMENT :** Cause une irritation oculaire. Peut causer une irritation cutanée. Contient du matériel qui peut causer un dommage à l'organe touché.

Apparence et odeur : Liquide transparent à légèrement rouge brumeux, légère odeur de pétrole

### Effets potentiels sur la santé :

#### EFFETS AIGUS :

**YEUX :** Sérieusement irritant pour les yeux. Risque de grave dommage aux yeux. N'est pas censé produire des effets secondaires néfastes pour la santé lorsque les directives d'utilisation sont respectées. Les effets d'une surexposition peuvent inclure douleur, larmolement, rougeur.

**PEAU :** Moyennement irritant pour la peau. N'est pas censé produire des effets secondaires néfastes pour la santé lorsque les directives d'utilisation sont respectées. Une surexposition peut causer de l'irritation et de la rougeur.

**INHALATION :** Aucun connu.

**INGESTION :** Aucun connu.

**EFFETS CHRONIQUES :** Contient du matériel qui peut causer un dommage à l'organe touché.

**ORGANES VISÉS :** voies respiratoires supérieures, peau, yeux

État physique aggravé par exposition : Troubles préexistants impliquant les organes touchés peuvent être aggravés par une surexposition.

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

---



---

### Section 3 : Composition / Renseignements sur les ingrédients

---



---

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Distillats (pétrole), parafinique lourd hydrotraité	64742-54-7	80 - 90
Huile minérale	Mélange	1 - 5
Carbonate de calcium	471-34-1	1 - 5

---



---

### Section 4 : Premiers soins

---



---

Contact oculaire :	Vérifier et enlever les verres de contact. Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes, soulever à l'occasion les paupières supérieures et inférieures. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
Contact cutané :	Retirer les vêtements contaminés et asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés et nettoyer soigneusement les chaussures avant de les remettre.
Inhalation :	Déplacer la personne à l'air frais. Si absence de respiration, si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt de respiration, donner la respiration artificielle ou de l'oxygène par un personnel formé. Desserrer les vêtements serrés, tels que collier, cravate ou ceinture. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
Ingestion :	Laver la bouche avec de l'eau. Ne PAS provoquer de vomissement à moins d'indications contraires du personnel médical. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
Avis aux médecins :	Traitement symptomatique. Prendre contact immédiatement avec un spécialiste du traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. Cela peut être dangereux pour la personne aidante de donner le bouche-à-bouche.

---



---

### Section 5 : Mesures en cas d'incendie

---



---

<b>Propriétés d'inflammabilité :</b>	Selon la norme OSHA, ce produit n'est pas inflammable.		
Point d'éclair	378°F / 192°C (PMCC)	Limite d'explosion supérieure	ND
Température d'autoallumage :	ND	Limite d'explosion inférieure	ND

#### **Données pour incendie et explosion :**

Moyen d'extinction approprié :	Employer un agent d'extinction approprié pour une attaque concentrique.
Produits de combustion :	Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxyde métallique/oxydes d'azote
Risques d'explosion :	Les contenants, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, peuvent accumuler de la pression et se fissurer.
Protection des pompiers :	Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

## Section 6 : Mesures en cas de fuites accidentelles

Précautions personnelles :	Utiliser la protection corporelle recommandée à la section 8. Ne pas toucher ni marcher dans le matériel répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou les brumes.
Précautions pour l'environnement :	Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales. Aviser les autorités si le produit se répand dans les canalisations.
Méthodes de confinement et de nettoyage :	Arrêter la fuite s'il n'y a pas de risque. Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

## Section 7 : Entreposage et manipulation

Procédures de manipulation :	Ne pas réutiliser le contenant. Garder le contenant bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Bien ventiler et éviter de respirer les vapeurs ou les brumes. Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Manger, boire et fumer doivent être interdits dans les aires où ce matériau est manipulé, rangé et traité. Laver les mains et le visage avant de manger, boire et consommer des produits de tabac. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans l'aire de repas. Un bain oculaire et une douche d'urgence doivent être à disposition sur le lieu de travail. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.
Procédures d'entreposage :	Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Conserver dans un lieu frais et bien aéré, éloigné de tout matériau incompatible. Garder le contenant bien fermé et scellé jusqu'à l'utilisation. Vider les contenants, les résidus de produits peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le contenant. Ne pas ranger dans des contenants non identifiés.

Niveau d'entreposage d'aérosol NA

## Section 8 : Contrôles d'exposition / Protection personnelle

### Directives sur l'exposition :

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Distillats (pétrole), parafinique lourd hydrotraité	5	NE	5	NE	NE		mg/m <sup>3</sup>
Huile minérale	5	NE	5	NE	NE		
Carbonate de calcium	5	NE	NE	NE	NE		mg/m <sup>3</sup>
N.E. Non établi (C) Ceiling (plafond) (S) – skin (peau) (V) – Vacated (libre)							

### Contrôles et protection :

Contrôles techniques : L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire : Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/ faciale : Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée : Utiliser des gants de protection en nitrile ou en caoutchouc. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

---

---

## Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

---

---

État physique : liquide (transparent à légèrement brumeux)

Couleur: rouge

Odeur: Pétrole léger

Seuil d'odeur : ND

Gravité particulière : 0.89

Point d'ébullition initial : 599°F / 315°C

Point de congélation : ND

Pression de vapeur : ND

Densité de vapeur : ND (air = 1)

Taux d'évaporation : lent

Solubilité : insoluble dans l'eau froide et chaude

Coefficient de distribution eau/huile : ND

pH: NA

Composés Organiques volatiles Pds % : 2.9      g/L : 26      lb/gal : 0.2

---

---

## Section 10 : Stabilité et réactivité

---

---

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : Aucun connu.

Matériaux incompatibles : Aucun connu.

Produits à décomposition dangereuse : Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxyde métallique/oxydes d'azote (décomposition thermique)

Possibilité de réactions dangereuses : Non

---

---

## Section 11 : Information toxicologique

---

---

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

### Toxicité aigue :

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
Distillats (pétrole), parafinique lourd hydrotraité	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Huile minérale	>5,000 mg/kg	>2,000 mg/kg	Aucunes données
Carbonate de calcium	6,450 mg/kg	Aucunes données	Aucunes données

**Toxicité chronique :**

<u>Composant</u>	<u>OSHA Carcinogène</u>	<u>IARC Carcinogène</u>	<u>NTP Carcinogène</u>	<u>Irritant</u>	<u>Sensibilisateur</u>
Distillats (pétrole), parafinique lourd hydrotraité	Non	Non	Non	Aucunes données	Non
Huile minérale	Non	Non	Non	Aucunes données	Non
Carbonate de calcium	Non	Non	Non	yeux et peau	Non

Toxicité reproductive : Aucune information disponible  
Tératogénicité : Aucune information disponible  
Mutagénicité : Aucune information disponible  
Effets synergétiques : Aucune information disponible

---



---

**Section 12 : Information écologique**

---



---

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité : Aucune information disponible  
 Persistance / Dégradabilité : Pas vraiment biodégradable  
 Bioaccumulation / Accumulation: Il n'est pas prévu que ce produit s'accumule par la chaîne alimentaire dans l'environnement.  
 Mobilité dans l'environnement : Aucune information disponible

---



---

**Section 13 : Élimination**

---



---

**Classification déchets :** Ce produit n'est pas un déchet dangereux RCRA. (Vous reporter à 40 CFR Art. 261.20 – 261.33) Les huiles usées doivent être recueillies et manipulées conformément au règlement 40 CFR Article 279. Les huiles usées mélangées à des déchets dangereux peuvent être soumises à un règlement comme déchet dangereux. Les contenants vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

---



---

**Section 14 : Information pour le transport**

---



---

Département des transports É.-U. (terre) Pas réglementé  
 ICAO/IATA (air) : Pas réglementé  
 IMO/IMDG (eau) : Pas réglementé  
 Réserves spéciales Aucune

---



---

**Section 15 : Réglementation**

---



---

**Règlements fédéraux É.-U. :**

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) :  
 Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA) :

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants : Aucune

**Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.**

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III :

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS) : Aucune

Section 311/312 Catégories de danger :

Risque d'incendie	Non
Risque réactif	Non
Libération de pression	Non
Risque aigu pour la santé	Oui
Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques : Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372 :  
Aucune

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique :

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux : Aucune

Occupational Safety and Health Administration :

Ce produit est réglementé par selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses.

Règlements d'états É.-U. :

Loi de Californie sur l'eau potable et les toxiques (Prop 65) :

Ce produit peut contenir les produits chimiques suivants, reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences de naissance et autre danger pour la reproduction: Aucune

Règlements COV sur les biens de consommation :

Ce produit n'est pas conforme pour utilisation dans le district de South Coast Air Quality Management de la Californie.

Droit fédéral à connaître :

New Jersey : Aucune  
Pennsylvanie : Aucune  
Massachusetts : Aucune  
Rhode Island : Aucune

Réglementation canadienne :

Règlements sur les produits contrôlés :

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT : Aucune

Inventaire LIS canadien : Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

Réglementation Union Européenne :

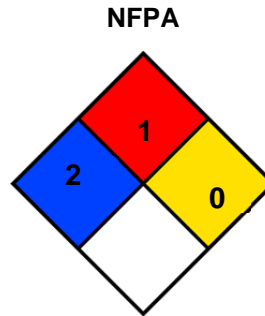
Conformité RoHS : Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27

janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire : Aucune

**Section 16 : Autres informations**

HMIS® (II)	
<b>Santé :</b>	<b>2</b>
<b>Inflammabilité :</b>	<b>1</b>
<b>Réactivité :</b>	<b>0</b>
<b>EPP :</b>	<b>B</b>



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par : Michelle Rudnick  
 N° CRC : 220-SL  
 Date de révision : 07/06/2012

Modifications depuis la dernière révision : La fiche signalétique a été reformatée afin de satisfaire aux exigences canadiennes en matière de règlements sur les produits contrôlés.

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

- |   |  |
|---|--|
| ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists | NA : Non applicable  |
| CAS : Registre CAS  | ND : Non défini  |
| CFR : Code des règlements fédéraux                                | NIOSH : National Institute of Occupational Safety & Health                         |
| DOT : Département des transports                                  | NFPA : National Fire Protection Association  |
| LIS : Liste intérieure des substances                             | NTP : Programme national de toxicologie  |
| g/L : Grammes par litre   | OSHA : Occupational Safety and Health Administration                               |
| HMIS : Système d'identification des matériaux dangereux           | PMCC : Méthode Pensky-Martens en vase clos   |
| IARC : Agence internationale pour la recherche sur le cancer      | EPP : Équipement de protection personnelle :                                       |
| IATA : Association du transport aérien international              | Ppm : Parties par million  |
| OACI : Organisation de l'aviation civile internationale           | RoHS : Restriction des substances dangereuses                                      |
| IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses   | STEL : Limite d'exposition de courte durée   |
| OMI : Organisation maritime internationale                        | TCC : Méthode Tagliabue en vase clos   |
| lb/gal : Livres par gallon  | TWA : Moyenne pondérée dans le temps   |
| CL : Concentration létale   | SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail . |
| DL : Dose létale  |  |